

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 25 janvier 1984

Le séance est ouverte à 14 heures.

● (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LES CORPORATIONS

L'ÉCART ENTRE LES PRIX DE L'ESSENCE

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, il ne fait plus aucun doute que le consommateur canadien paie de plus en plus cher pour l'essence sans plomb que pour l'essence ordinaire. Et, depuis l'installation des convertisseurs catalytiques dans les voitures, il n'a pas le choix et doit forcément utiliser l'essence sans plomb. En tant que député, j'ai bel et bien l'intention d'examiner cette très grave question. Comme il n'y a plus de conflit d'intérêts dans mon cas, ayant abandonné le commerce de l'essence, je conseille au ministre de la Consommation et des Corporations, afin qu'elle puisse avoir l'œil sur l'industrie pétrolière, d'acheter des actions dans le poste d'essence «Freedom to Measure» sur la route 7.

La guerre des prix à laquelle se sont livrées différentes municipalités d'un bout à l'autre du pays à divers moments me préoccupe aussi vivement, car elle a entraîné des écarts de prix allant parfois jusqu'à 50c. le gallon entre des localités situées à quelques milles de distance.

Si des situations pareilles se retrouvent dans l'industrie pétrolière il est inutile que le ministre de la Consommation et des Corporations établisse une commission coûteuse pour découvrir si les grandes sociétés pétrolières s'entendent pour aligner leurs prix ou si le consommateur canadien paie beaucoup trop cher l'essence sans plomb par rapport à l'essence ordinaire. Je préviens donc que ce dont nous avons besoin, ce sont des mesures correctives . . .

M. le Président: Je regrette de devoir interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LA BASE DES FORCES ARMÉES CANADIENNES À CHATHAM (N.-B.)

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur le Président, l'une des questions économiques et politiques les plus importantes de l'heure au Nouveau-Brunswick est la situation à la BFC de Chatham. On ne le dirait toutefois pas à en juger par les observations superficielles et banales que le député de Fundy-Royal s'est permises hier à la Chambre.

Ma position, monsieur le Président, est bien connue. Elle a été exposée tant au Nouveau-Brunswick que dans le harsard. Elle a toujours été et demeure encore la même. Aussi surprenant que cela puisse paraître, elle ne diffère pas beaucoup de celle du gouvernement du Nouveau-Brunswick, le gouvernement de M. Hatfield. J'ai consacré beaucoup de temps et d'énergie à tenter d'obtenir une solution juste et durable. Je suis confiant que le reste de la solution sera annoncé sous peu, mais je suis tout aussi persuadé que cela ne viendra pas du représentant de la circonscription de Fundy-Royal.

Il est facile de parler, monsieur le Président, et surtout de dire des sornettes. Il faut y mettre du sérieux, des efforts et du dévouement pour obtenir des résultats concrets et valables.

Le député de Fundy-Royal a fait la preuve hier que son intérêt pour la région de Miramichi et le bien-être de ses habitants est aussi réel que celui d'une mangouste pour un cobra. Ses observations stupides sont venues confirmer le vieil adage selon lequel il vaut mieux se taire et paraître imbécile que d'ouvrir la bouche et faire disparaître le moindre doute.

* * *

PETRO-CANADA

LES TRAVAUX DE FORAGE AU LARGE DES CÔTES DE L'AFRIQUE

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, la plupart des Canadiens conviennent que l'octroi d'une aide financière ou autre aux pays qui le méritent rehausse notre prestige international et peut nous faire profiter de retombées économiques directes; bref, il est facile de démontrer les bienfaits de l'aide à l'étranger. Toutefois, il convient de surveiller et d'évaluer attentivement le genre et l'envergure de nos programmes d'aide.

Voici un cas particulier. Petro-Canada, non content de se livrer à des travaux de prospection au Canada, veut étendre son activité sur la scène internationale. Afin de dissimuler la tendance expansionniste de Petro-Canada, ses dirigeants conspirent avec leurs supérieurs au sein du gouvernement et créent la Société d'aide internationale Petro-Canada.

Une de ses premières tâches a été d'effectuer des travaux de forage au large de deux pays de l'Afrique occidentale à un endroit où les risques de contestation étaient énormes. Comme de juste, le navire de Petro-Canada d'où s'effectuaient les travaux de forage, navire loué d'une entreprise étrangère, a été harcelé par des avions de combat de fabrication soviétique et arraisonné par des troupes de la Guinée Bissau arrivant à bord de deux torpilleurs. Petro-Canada, se portant à la défense de cette entreprise harsardeuse, a déclaré: «Nous avions été assurés par le pays voisin, le Sénégal, qu'il n'y aurait aucun problème». Petro-Canada manifeste soit de l'inexpérience et de la naïveté, soit une folle ambition ou les deux à la fois et a ainsi gaspillé des millions de dollars canadiens.